

Nos formations en nos locaux de Plaisir ou en vos locaux :

- Les distances sociales de sécurité seront respectées
- Le maximum de participants sera adapté aux surfaces de nos salles de formation
- Le port du masque sera obligatoire et devra être fourni par l'entreprise commanditaire et / ou le particulier

Mise à disposition pour chaque participant et formateur :

- Masque de protection individuel formateur – *Masque que nous fournirons le cas échéant pour les participants non munis de masque*
- Gel Hydro alcoolique bornes de distribution à disposition– Il est recommandé de se laver les mains régulièrement eau + savon
- Gants si nécessaire
- Lingettes désinfectantes

Les participants et formateurs devront respecter les gestes barrières :

**Les gestes barrières à adopter**



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

**La distance sociale préconisée**



Salle de formation :

- Afin d'éviter tout point de contact, les portes des salles de formation resteront ouvertes. Les salles de formation seront aérées plusieurs fois par jour et à chaque pause. Le formateur procédera à la désinfection du mobilier utilisé deux fois par jour.
- Chaque stagiaire devra garder une même place durant toute la journée.

Nous invitons les participants à venir avec leur matériel (stylos, eau etc.)

Dans la mesure du possible, les pauses café seront encadrées par le formateur, celui-ci pourra servir le café, thé directement, les participants ne pourront se servir eux-mêmes.

Un distributeur de boissons payant est également disponible au RDC.

Les repas devront être pris à l'extérieur. (Les micro-ondes, frigidaire, ne seront pas accessibles). Nos locaux sont situés tout proche de AUCHAN, LIDL, MARNIERE, boulangerie LOUISE ...)

L'accès aux sanitaires sera limité à une personne à la fois. Après lavage des mains à l'eau et au savon, le papier mis à disposition pour se sécher les mains doit impérativement être jeté dans la poubelle prévue à cet effet,

L'accès aux bureaux administratifs ne sera pas autorisé sauf pour toute demande urgente qui sera faite depuis la porte avec le respect des distances de sécurité.

EN CAS DE NON RESPECT DE CES MESURES et CONSIGNES les participants se verront refuser l'accès à nos locaux.